

Questions au Feuilleton

MEER—LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT OFFERTES AU QUÉBEC

Question n° 1152—M. Herbert:

Pour chaque entreprise privée du Québec qui, au cours des deux dernières années, a accepté les subventions au développement offertes par le ministère de l'Expansion économique régionale, quel était, le cas échéant, le montant de cette subvention, au moment où le Ministère a fait l'offre d'aide financière directe ou indirecte provenant a) du gouvernement du Québec, b) des pouvoirs municipaux locaux?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: Toute information à caractère commercial ou financier portant sur les dossiers administrés en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ne peut être divulguée par le ministère étant donné la confidentialité commerciale des documents constituant ces mêmes dossiers.

LES FORCES CANADIENNES DANS LES MARITIMES—LA SURVEILLANCE DES PÊCHES

Question n° 1206—M. McKinnon:

1. Combien de journées de surveillance des pêches ont été effectuées par les navires patrouilleurs *Tanu*, *Laurier* et *Howay* depuis le 1^{er} avril 1977 et quel en a été le coût?

2. Combien reste-t-il de fonds d'exploitation et de jours-navires de surveillance pour chacun d'eux d'ici le 1^{er} avril 1978?

3. A combien revient chaque jour l'utilisation d'un destroyer du ministère de la Défense nationale pour la surveillance des pêches sur la côte Ouest?

4. Combien reste-t-il de jours-navires pour les navires de surveillance des pêches du ministère de la Défense nationale sur la côte Ouest, d'ici le 1^{er} avril 1978?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Pêches et de l'Environnement et de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. *Tanu*, *Laurier* et *Howay*: 407 jours, du 1^{er} avril 1977 au 31 janvier 1978. Coût: \$427,350 à l'exclusion des salaires des équipages.

2. *Tanu*, \$72,000 pour 45 jours; *Laurier*, \$40,000 pour 50 jours; *Howay*, \$40,000 pour 50 jours: du 1^{er} février au 31 mars 1978, à l'exclusion des salaires des équipages.

3. \$5,210.

4. Au 31 janvier 1978, il restait 20 jours-navires pour d'ici au 1^{er} avril 1978.

L'ÉTUDE DE M. RENÉ-JEAN RAVAUT SUR L'ASSIMILATION DES FRANCOPHONES

Question n° 1209—M. Epp:

M. René-Jean Ravault a-t-il effectué, pour le compte du gouvernement, une étude portant sur l'assimilation des francophones et, dans l'affirmative, a) combien ces travaux ont-ils coûté, b) combien M. Ravault a-t-il reçu?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur René-Jean Ravault a effectué une étude sur «L'aide du Secrétariat d'État aux communautés francophones hors Québec», et a remis son rapport en juin 1977 au Programme des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État. a) Coût des travaux, \$24,117.58; b) Montant reçu par M. R.-J.

[M. Cullen.]

Ravault, \$24,117.58. La répartition de cette somme est comme suit: Honoraires, \$18,500.00; Voyages, \$2,493.24; Frais d'administration, \$3,124.34: \$24,117.58

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSFÈREMENT DES DÉLINQUANTS

MESURE RELATIVE AUX TRAITÉS SUR LE TRANSFÈREMENT DES PERSONNES RECONNUES COUPABLES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général) propose: Que le bill C-21, tendant à mettre en œuvre des traités sur le transfèrement des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Blais propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

• (1232)

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Le bill C-21 porte sur le transfèrement de prisonniers. Bon nombre de députés des deux côtés, dont moi-même, l'ont déjà réclamé, en tout cas pour les transfèvements avec le Mexique. J'ai posé de nombreuses questions là-dessus. Ce que je vais dire en guise d'introduction pourrait sembler contredire les questions que j'ai posées au comité durant l'étude du bill.

J'ai demandé au solliciteur général (M. Blais) s'il existait un accord entre le Mexique et le Canada, et le 10 mars dernier, j'ai reçu de lui une lettre—qui ne m'était pas adressée à titre confidentiel si bien que je crois pouvoir me permettre de vous la citer. Le solliciteur général de la façon amicale qui lui est coutumière m'a donc écrit:

Monsieur le député,

Après la réponse de M. Vincent en date du 23 novembre 1977, j'ai pris connaissance de votre lettre du 15 novembre 1977, adressée à mon prédécesseur relativement au traité d'échange des prisonniers entre le Canada et le Mexique.

Des entretiens ont déjà eu lieu entre le Mexique et le Canada concernant la possibilité d'un traité d'échange de prisonniers, mais les deux pays ne se sont pas encore entendus à ce sujet. Je ne saurais donc vous donner maintenant de renseignements plus précis, sur cette question.

J'attire votre attention sur le passage qui indique qu'aucun accord n'a été conclu. On nous a pourtant dit en comité qu'un accord avait été conclu mais qu'il n'avait pas encore été ratifié. Mais peu importe. Je ne mets pas en doute les paroles du ministre pour le moment. On ne se sera pas entendu sur les termes. Je suppose que la question est plutôt de savoir s'il y a un accord et si on est prêt à le ratifier.